

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

## ABONNEMENTS

|                                     | UN AN  | 6 MOIS | 3 MOIS |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|
| LYON et Départements limitrophes... | 20 fr. | 11 fr. | 6 fr.  |
| Autres Départements...              | 24 fr. | 13 fr. | 7 fr.  |

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence A. FOURNIER, 14, rue Comptoir, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

## LA JOURNÉE

On dément que le gouvernement ait ordonné d'adoucir le régime pénitentiaire que subit le traître Dreyfus. Il faut encore voir dans ce bruit une des nombreuses manœuvres du syndicat de trahison pour dérouter l'opinion publique.

M. Barthou a prononcé un grand discours dans lequel il a flétri la conduite des radicaux, notamment dans la révocation de M. Rivaud.

Un traité de commerce est sur le point d'être signé entre la France et l'Italie.

Les Etats-Unis ont signifié verbalement aux représentants de l'Espagne un ultimatum, offrant comme dernière concession 35 millions de dollars pour les Philippines.

## Liberté d'Enseignement

Cocula fait des élèves ; Pochon a des admirateurs à la Chambre, au Sénat et jusqu'au conseil général de la Seine où pontifie le citoyen Lampué. Ces gardiens de la République l'ont proclamée en danger — et nous allons, si on les écoute, perdre la liberté de l'enseignement.

Oh ! que voilà de bon républicanisme !

La République est un régime de liberté, n'est-ce pas ? Mais aux yeux de ces deux sectaires, il suffit que le mot soit gravé ou peint au fronton de nos monuments ; eux nous ôtent simplement la chose.

Au nom de la liberté, il est défendu aux pères de famille d'envoyer leurs enfants à l'école de l'Etat.

La déclaration des Droits de l'Homme dit : « Nul ne pourra être inquiété pour ses opinions, même religieuses ». Pochon, Cocula, Lampué et beaucoup d'autres, maçons éminents, « intellectuels » de marque, déclarent : « Il n'y a pas de « droits de l'homme » pour les catholiques. » — Ou alors je ne comprends pas bien ce qu'ils veulent dire et comment ils respectent l'égalité, en privant du droit d'enseigner toute une catégorie de citoyens, et de la faculté de faire élever leurs enfants à leur gré, toute une catégorie de pères de famille.

Mais, disent-ils, l'Université subit une concurrence désastreuse ! — Qu'elle se défende : elle a pour aide le budget national ; et d'ailleurs, êtes-vous bien sûr qu'elle demande à être défendue de la sorte ? Le monopole lui serait trop lourd, et la concurrence lui est nécessaire.

Mais les élèves des Jésuites envahissent les grandes écoles, ils pulvérisent dans les états-majors...

— Ah ! nous voilà en plein dans l'affaire... Ça ne pouvait pas manquer. Eh bien, voici quelques faits qui sont typiques : de tous les officiers d'état-major qui ont été attachés nominativement depuis un an, pas un n'est ancien élève des Jésuites ; le seul qu'on ait convaincu d'un acte blâmable, le colonel Henry, sortait de l'école primaire et du rang.

Et M. Rambaud, qui doit être bien renseigné, puisqu'il fut ministre de l'Instruction publique, reconnaît l'autre jour dans une interview de l'Eclair, que la proportion des élèves venus à Saint-Cyr ou à l'école Polytechnique, d'établissements libres, laïques ou congréganistes, était de 1/5 à peine. — Oh ! l'épouvantable danger !

Mais qu'est-ce que cela peut faire à nos ennemis anticléricals ? Il leur faut le monopole de l'enseignement.

Ne demandez pas de quel droit ils peuvent le revendiquer ; ni si les doctrines qu'ils professent sont les vraies ?

— L'Etat, disent-ils, peut imposer cette doctrine.

— Eh ! il faudrait voir ! L'Etat,

est-ce vous, vous seuls ? Vous nous avez donc trompés, quand vous avez fondé la République ? C'était, disiez-vous, la liberté pour tous. Il y avait donc une coquille dans vos manifestes, puisque maintenant vous réclamez la liberté pour vous seuls.

Mais alors vous n'êtes pas républicains : car entre le despotisme de votre groupe et celui d'un empereur ou d'un roi, je ne vois pas bien la différence.

Par malheur pour vous, nous avons compris les principes libéraux, républicains que vous feigniez de professer : et nous les retournerons contre vous, plus conséquents que vous avec les principes républicains.

Et par exemple, où avez-vous vu que l'Etat républicain ait le droit d'enseigner ? — Il a le devoir de veiller à ce que chaque citoyen ait reçu un minimum d'instruction ; il doit veiller aussi à ce que les éducateurs de la jeunesse lui enseignent le respect des lois. — Mais c'est tout.

Un des principes républicains n'est-il pas la liberté des opinions ? Que deviendra ce principe si l'Etat impose une opinion à l'exclusion de toutes les autres ?

L'Etat doit demeurer neutre, en matière d'enseignement, dans un pays aussi divisé que le nôtre. L'école libre devrait y être la règle, l'école de l'Etat, l'exception, et seulement pour suppléer à l'insuffisance constatée des autres, laïques ou religieuses, entre lesquelles les parents devraient pouvoir librement choisir.

C'est là l'idéal républicain. C'est cet idéal que nous devons poursuivre.

Les sectaires anticléricals veulent nous ôter cette liberté sous le prétexte — vraiment ingénieux — que les catholiques sont les ennemis de la République.

Eh ! non, nous sommes leurs ennemis à eux, dont la détestable domination fait depuis trop longtemps le malheur de notre patrie. Mais nous n'avons garde de confondre la République avec cette poignée de politiciens.

Et savez-vous comment nous les vaincrons ? C'est en défendant, contre eux, les principes républicains de liberté et d'égalité ; c'est en montrant à ce pays que ce sont eux qui sont véritablement un danger pour la République et les adversaires des principes républicains.

Le pays, d'abord, commence à s'en apercevoir...

PHILÉAS.

## POUR UN FRÈRE D'ARMES

(SUITE)

En tendant au frère d'armes, piétiné hier par Mgr Turinaz, la main d'un homme qui, ayant lutté et souffert comme lui, est encore par la grâce de Dieu — et malgré les souhaits mal déguisés de l'évêque de Nancy — debout et vigoureux, je retraçais l'histoire des faits qui ont si profondément ému la population de Nancy, et d'après nos correspondants locaux et le récit de la Croix de l'Est, l'indiquais spécialement :

1) — Que l'Union catholique ayant organisé un congrès des Jardins ouvriers, Mgr Turinaz interdit à ses prêtres d'y assister et imposa à M. l'abbé Lemire, président convenu, l'obligation morale de s'abstenir.

2) — Que les prêtres attirés et soumis s'abstinrent en effet, mais que dans une liste de souscription ouverte au bénéfice de l'œuvre figurait cette mention : Les vicaires de Nancy, 55 francs.

3) — Que Mgr Turinaz, absent, donna aux vicaires l'ordre télégraphique de déclarer dans une protestation publique qu'ils étaient étrangers à cet envoi criminel et indigné de l'attitude de la Croix.

4) — Que dix d'entre eux ayant refusé, furent prévenus, à onze heures du matin, qu'ils avaient jusqu'à deux heures de l'après-midi pour choisir entre la soumission et la suspension.

5) — Que devant la perspective du scandale et sur l'intervention de MM. les curés, la suspension fut provisoirement levée, mais qu'à sa rentrée à Nancy, Mgr Turinaz procéda à l'exécution sommaire d'un certain nombre de prétendus coupables.

Et, sans entrer en rien dans le domaine administratif de l'évêque, qui a évidemment le droit de suspendre et de déplacer ses prêtres, j'ai dit ma tristesse que Mgr de Nancy en usât, moins par nécessité disciplinaire que par antipathie politique et sociale, et dans le but avoué de décourager, dans son diocèse, le mouvement démocratique.

Surprise d'autant plus vive que cet événement survenait, au moment où les violentes attaques de Sa Grandeur contre l'œuvre des religieux enseignants, étaient désavouées par Rome et au lendemain du jour où Léon XIII proclamait sa foi dans la puissance renouée de la Démocratie chrétienne.

Surprise d'autant plus douloureuse que l'acte avait, pour résultat cherché, la disparition de la Croix de l'Est, c'est-à-dire du seul journal qui eut, à Nancy, cordialement accepté et loyalement soutenu les directions pontificales.

C'est bien là, si je ne me trompe, le résumé fidèle de mon article : Mes lecteurs pourront d'ailleurs vérifier et se convaincre, par la lecture de la France Libre du 23 octobre dernier.

De la comparaison entre la lettre de Sa Grandeur et les pièces officielles que j'ai eu le regret de reproduire, résulte ce fait avouable que quelques inexactitudes de chiffres, d'ailleurs incapables de modifier la réalité et la moralité des faits, se sont glissées sous ma plume :

Monseigneur sera d'autant plus indulgent pour ces faiblesses de mémoire et ces insuffisances de renseignements que je n'étais pas sur place et que des accidents de vision autrement considérables survinrent parfois aux témoins oculaires, même à ceux qui n'écrivent jamais — comme Sa Grandeur nous l'affirme d'elle-même — qu'avec justice et modération.

C'est ainsi, par exemple, qu'Elle n'a vu que trente jardins ouvriers là où il y en a deux cents, qu'Elle a pris le compte rendu du Congrès de Reims, approuvé par le Pape, pour un document diabolique, et traité comme le dernier des imposteurs l'homme que les plus hautes sommités du monde catholique s'accordent à qualifier de héros.

Ces réserves faites, j'en arrive immédiatement non pas aux rectifications qu'exige Sa Grandeur, mais à celles que la vérité réclame : Je commence par là dans la crainte que la patience du public — égarée à travers les hérésies de Gayraud, Naudet, Harmel et Léon XIII — n'aille pas les chercher jusqu'au terme lointain de sa lettre de douze pages.

Je déclare donc que la mention imprimée dans la Croix de l'Est — les vicaires de Nancy — était inexacte, ce journal ayant lui-même annoncé, sitôt après la découverte de l'erreur, que ce n'étaient pas tous les vicaires mais quelques-uns seulement qui avaient souscrit. Nancy serait une ville privilégiée si tous ses vicaires étaient démocrates. Le sens trop large de la formule provient de ce que l'on a publié la souscription avec la légende, fournie par les vicaires donateurs, sans vérifier par une enquête préalable l'exactitude grammaticale de son texte.

Je déclare, encore, bien que Monseigneur ne me le demande pas, mais parce que c'est la vérité, que la somme souscrite n'est pas de 55 fr., comme me l'avait infailliblement rapporté ma mémoire, mais 30 francs.

Je déclare enfin que la dépêche trop concise de M. Dombay-Schmidt m'a fait commettre une évaluation numériquement inexacte de l'hécatombe des vicaires. Quatre seulement, au dire de Sa Grandeur, ont été exécutés. Les autres ont sans doute bénéficié de la loi de sursis.

Quant à l'intervention de Messieurs les Curés, nos correspondants l'affirment, Mgr la nie. Je partage d'autant plus volontiers cette deuxième manière de voir qu'il me serait pénible de contraindre ces vénérables ecclésiastiques à signer par ordre une de ces protestations spon-

tanées dans lesquelles on déclare qu'on ignore tout et que l'on n'est jamais intervenu dans quoi que ce soit.

Après ces rectifications qui portent en entier, je le répète, sur des questions de chiffre, et en rien sur des questions de fait, — qui n'atténuent par conséquent en aucune sorte la tristesse et les regrets que j'exprimai l'autre jour, je cède de nouveau la parole à mon éminent contradicteur.

Lettre de Mgr Turinaz (suite)

EVÊQUE DE TOUL ET DE NANCY

Monsieur le directeur, J'aurais à réfuter toutes vos affirmations sur le congrès des Jardins ouvriers, j'en ai déjà dit quelques mots et j'y reviendrai s'il le faut ; ce que je tiens à déclarer en ce moment, c'est que la Croix de l'Est, après avoir publié les articles déplorables dont je viens de parler, n'a cessé de répéter que le congrès avait été organisé par elle, que c'était son œuvre, de telle sorte que, si j'avais laissé le clergé assister à ce congrès, la Croix de l'Est n'aurait pas manqué de proclamer que le clergé approuvait son attitude, donnait son adhésion à sa conduite et aussi à ses déplorables articles. C'est pour prévenir de telles conséquences, de telles interprétations qu'un avis officiel suivant, qui est rédigé dans les termes les plus modérés.

« Nous demandons à tous les ecclésiastiques de notre diocèse (et nous sommes convaincu que cette demande suffira sans que nous ayons, comme nous le pourrions, à formuler un ordre) de ne prendre part, jusqu'à nouvelle décision, sous une forme quelconque, à aucun congrès, à aucune réunion ou assemblée générale d'œuvres, quelles qu'elles soient, sans une autorisation donnée par l'intermédiaire de la Semaine Religieuse, ou sans aucune autorisation personnelle accordée par Nous ou par MM. les vicaires généraux. »

« Par des sentiments de charité, Nous ne publions pas les motifs de cette mesure, ils sont d'ailleurs connus de l'ensemble du clergé. Ils ressortent manifestement de certaines publications et de certains faits récents. »

Monseigneur me permettra encore de lui faire respectueusement remarquer un léger illogisme de discussion : nous n'avons pas contesté le droit épiscopal d'interdire la participation à un congrès, mais déploré la cause qui a motivé la mise en mouvement de ce droit. D'autre part, il est extraordinaire que le clergé, désapprouvant l'attitude et les idées de la Croix de l'Est, comme l'affirme à plusieurs reprises la lettre de Monseigneur, celui-ci ait cru devoir prendre des mesures aussi rigoureuses pour empêcher ce même clergé de donner à cette même Croix des marques de sympathie.

J'arrive maintenant à l'affirmation la plus importante de votre article, et ce que je vais en dire démontrera ce qu'il faut penser de toutes les autres et de la confiance que méritent vos amis et correspondants de Nancy.

Après avoir parlé à votre façon de la défense que j'avais portée, vous dites : « Mais à la souscription qui suivit et qui avait pour but le développement des œuvres ouvrières figure cette mention : Les vicaires de Nancy, 55 francs. » A cette lecture Sa Grandeur, absent, envoya télégraphiquement à tous les vicaires de sa ville épiscopale l'ordre de déclarer dans une protestation publique qu'ils étaient non seulement étrangers à l'envoi criminel, mais encore hostiles à l'attitude et aux tendances du journal. La sommation était faite à onze heures du matin et les inculpés avaient jusqu'à deux heures de l'après-midi pour choisir entre la soumission et la suspension. Dix d'entre eux refusèrent expressément et deux autres durent avouer, en signant, que s'ils s'étaient par déférence abstenus du congrès, ils n'avaient pas cru, du moins, manquer à leurs devoirs de prêtres, en envoyant une obole aux travailleurs de Nancy. C'était un samedi et bien que la suspension télégraphique ne soit pas encore prévue dans les formulaires synodaux, les vicaires n'en étaient pas moins frappés, et par conséquent incapables de tout ministère paroissial. Messieurs les curés se rendirent à l'évêché et prévinrent l'administration diocésaine que, dans ces conditions, Nancy, le lendemain, se passerait de messe. Devant la perspective du scandale, Sa Grandeur se ravisa et toujours par le télégraphe devenu décidément voie canonique, restitua aux prévenus

les pouvoirs nécessaires. Et c'est ainsi que le chef-lieu de Meurthe-et-Moselle, menacé un moment de laïcisation totale, put prior quand même ce dimanche-là pour la conservation des démocrates. »

Je vais reprendre cha-une de vos affirmations. Ce ne sont pas les vicaires de Nancy, comme vous le dites d'après M. Dombay-Schmidt dans sa dépêche, ce ne sont pas tous les vicaires de Nancy comme tout le monde l'a compris d'après l'annonce déloyale de la Croix de l'Est qui ont envoyé de l'argent, mais trois sur vingt-cinq, et ces trois vicaires ont donné, non pas à une souscription qui avait pour but « le développement des œuvres ouvrières », mais à la Croix de l'Est pour se faire représenter à ce congrès et au banquet du congrès, bravant ainsi manifestement et publiquement l'autorité de leur évêque, affirmant par là qu'ils tenaient à suivre ceux qui avaient attaqué leur évêque et le clergé du diocèse et les catholiques les plus dévoués.

J'ai fait plus haut les rectifications numériques, j'ai sacrifié, pour la bonne mesure, l'intervention de Messieurs les curés. M. le comte Malval nous a dit d'autre part ce qu'il y avait d'exact dans les attaques de la Croix — pardon, du Congrès de Reims — contre le clergé et les évêques. Il nous a expliqué par surcroît comment, pour être officiellement catholiques dévoués, il fallait d'abord être réfractaires, le dévouement et l'aptitude aux œuvres se jugeant par le degré de mauvaise humeur contre la démocratie et la République, c'est-à-dire contre les directions pontificales.

Mon article comportait encore une autre erreur, et des plus graves : J'ai indiqué que les vicaires révolutionnaires avaient souscrit pour le développement des jardins ouvriers, tandis qu'ils avaient en réalité offert de l'argent pour permettre aux ouvriers pauvres de payer leur carte de congressiste. Je rectifie puisqu'il est entendu que les congrès ne servent pas au développement des œuvres — du moins quand ils sont organisés par des journaux démocrates.

Monseigneur, qui, au dire du comte Malval, possède une imagination fort riche, prête volontiers : c'est ainsi que malgré leurs plus vives protestations, il attribue à ses vicaires le parti pris de braver — jusqu'à concurrence de trente francs — son autorité souveraine.

C'est vainement que ceux-ci, dans la crainte qu'un simple doute effleurât la susceptibilité épiscopale, avaient, dès la première heure, communiqué à la Croix la note suivante :

« Les vicaires de Saint-Epvre pensent qu'il est de leur devoir, dans les circonstances présentes, de déclarer qu'en remettant leur offre, non à la Croix de l'Est, mais à l'œuvre des jardins ouvriers, ils n'ont eu d'autre intention que de donner à cette œuvre un témoignage de sympathie. »

« Veuillez agréer, etc... »

Sa Grandeur n'en a peut-être pas eu connaissance, car Elle ne lit pas les mauvais journaux !

Aucun vicaire de Nancy, entendez bien, aucun vicaire de Nancy, n'a été privé à cette occasion de pouvoir célébrer la Sainte Messe. Aucun curé de Nancy n'a fait à l'évêché la demande dont vous parlez ; comment cette démarche était-elle même possible, puisqu'elle n'avait pas d'objet et comment Nancy pouvait-elle être privée de messe le lendemain, puisque les messes devaient y être plus nombreuses que jamais ? Je n'ai donc pu avoir à la perspective d'un scandale. Je ne me suis ravisé en aucune façon ; je n'ai pas restitué ces pouvoirs par la raison bien simple qu'ils n'avaient pas été enlevés.

Que reste-t-il donc, monsieur, de toutes vos affirmations ? Rien, absolument rien, ce sont de pures inventions.

Et n'ai-je pas le droit de vous demander, une fois encore, quelle confiance méritent vos correspondants et quelle est la valeur des causes qu'on sert par de pareils moyens ?

Si les trois vicaires dont j'ai parlé plus haut avaient reconnu leurs torts, un pardon complet et immédiat leur aurait été accordé, mais ils ont voulu essayer de se défendre par des moyens répréhensibles ; j'en ai transféré un dans un chef lieu d'arrondissement et les deux autres dans des chefs-lieux de canton ; un seul a été privé pour quelques semaines du pouvoir d'entendre les confessions et de prêcher.

Donc, Monseigneur n'a jamais enlevé de pouvoirs à personne et

pour cette raison, abondamment probante, n'en a jamais restitué.

Tout est invention et calomnie, comme le prouve jusqu'à l'évidence les quelques pièces qui suivent :

(1) Extrait des déclarations que nous avons recueillies de la bouche des vicaires, appelés à l'archevêché pour y signer, par ordre, la protestation contre la Croix, commençant par ces mots : « Les vicaires de Nancy soussignés, protestent avec indignation, etc... »

A 11 h. 35 du matin, chez M. le vicaire général Voynet.

— M. l'abbé, vous savez que Monseigneur a envoyé un texte de protestation pour être signé par les vicaires ?

— Oui M. le vicaire général.

— Vous en avez pris connaissance ; voulez-vous signer ?

— Je ne le peux pas, en conscience.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est rédigé en termes trop violents contre la Croix.

— Alors, voici les conséquences de votre refus (et cherchant dans un tas de dépêches, venant de St-Genix-d'Aoste (Savoie), où se trouve Monseigneur, il en tire une et lit) :

« Tout vicaire qui ne signera pas devra quitter Nancy dans les 24 heures sera suspendu de ses pouvoirs de prêcher et de confesser et devra attendre dans sa famille que l'on dispose de lui. »

— Maintenant, voulez-vous signer ?

— Je ne le peux pas.

— Vous allez réfléchir jusqu'à deux heures.

Les dix vicaires qui avaient refusé de signer réfléchirent, et à deux heures envoyèrent à M. le vicaire général la lettre collective que voici :

Monsieur le vicaire général,

Nous vous remercions de la bonté paternelle que vous nous avez témoignée ce matin. Nous regrettons la peine que nous vous avons causée et que nous éprouvons nous-même en ne signant pas. Mais, en conscience, nous croyons devoir persévérer dans notre résolution.

Daignez agréer, M. le vicaire général, nos très respectueux hommages.

Dans la soirée, les vicaires recevaient de M. le vicaire général un mot qui disait :

« J'ai suspendu, jusqu'à nouvel ordre l'exécution de la mesure que je vous ai notifiée ce matin. »

Votre dévoué en N. S.

Ch. VOINET.

Ce n'est qu'à la rentrée de Monseigneur à Nancy, que l'exécution suspendue fut reprise. Elle n'a encore été jusqu'ici que partielle : Trois déplacements et une suspension.

Voici en quels termes M. l'abbé Maire, vicaire à Saint-Joseph de Nancy, qui avait en son nom et au nom de ses confrères, porté à la Croix de l'Est, les trente malheureux francs, cause de tant de colère, reçut signification de sa peine :

Monsieur l'abbé,

Par ordre de Mgr l'évêque de Nancy, à qui j'ai fait connaître vos avis, je vous retire le titre de vicaire de Saint-Joseph, vous prive du pouvoir de confesser et de prêcher dans le diocèse et vous enjoins de quitter Nancy sans aucun retard, pour vous rendre dans votre famille où vous attendrez les décisions ultérieures de Sa Grandeur à votre endroit. Recevez, monsieur l'abbé, l'expression de la peine que me cause votre conduite dans tout ce qui vient de se passer.

Ch. VOINET, vic. gén.

Dans sa bonté paternelle, Monseigneur eût sans doute pardonné aux vicaires de Saint-Joseph et de Saint-Epvre, s'ils avaient « reconnu leurs torts », c'est-à-dire signé la protestation que réprochait leur conscience.

« Que reste-t-il donc de toutes vos affirmations ? » conclut Mgr Turinaz ? « Rien, absolument rien ! » Rien en effet, sauf ceci.

1) — Que l'Union catholique ayant organisé un congrès des Jardins ouvriers, Mgr Turinaz interdit à ses prêtres d'y assister et imposa à M. l'abbé Lemire, président convenu, l'obligation morale de s'abstenir.

2) — Que les prêtres attirés et soumis s'abstinrent en effet, mais que dans une liste de souscription ouverte au bénéfice de l'œuvre figurait cette mention : Les vicaires de Nancy, 55 francs.

3) — Que Mgr Turinaz, absent, donna aux vicaires l'ordre télégraphique de déclarer dans une protestation publique qu'ils étaient étrangers à cet envoi criminel et indigné de l'attitude de la Croix.

4) — Que dix d'entre eux ayant refusé, furent prévenus, à onze heures du matin, qu'ils avaient jusqu'à deux heures de l'après-midi pour choisir entre la soumission et la suspension.

5) — Que la suspension fut provisoirement levée, mais qu'à sa rentrée à Nancy, Mgr Turinaz procéda à l'exécution sommaire d'un certain nombre de prétendus coupables.

Et, sans entrer en rien dans le domaine administratif de l'évêque, qui a évidemment le droit de suspendre et de déplacer ses prêtres, il reste ma tristesse que Mgr de Nancy, en usant, moins par nécessité disciplinaire que par





## FRÈRES D'ARMES

PAR  
ALBERT MONNIOTPROLOGUE  
PARIS!

Bien triste, ce défilé de timorés que la crainte des Cosaques et de l'incendie metait en fuite éperdus.

Morin les questionna, un sourire railleur à la commissure des lèvres :

— Eh bien ! qu'on donc ? est-ce que les kaiserliks sont à vos trousses ?

— L'ennemi devait occuper Nangis aujourd'hui, lui fut-il répondu.

— Oui, mais voilà, il paraît qu'il a trouvé à qui parler !

— Oui, le maréchal Ney est arrivé cette nuit et s'est porté à sa rencontre.

— Histoire de lui éviter la moitié du chemin : toujours courtisols, le maréchal !

— Et quand l'ennemi a débouché ce matin de Maison-Rouge, marchant sur Nangis, il a été reçu à coups de fusil par les tirailleurs français.

— De sorte, continua le père Morin, un peu gouailleux que les alliés ont dû s'arrêter un moment pour causer.

— Hélas ! le maréchal ne pourra proba-

bien pas tenir : l'ennemi a des forces bien supérieures en nombre.

— Oui, gronda le fermier des Epleux entre ses dents, ils sont trop ! C'est toujours la même histoire qui recommence.

— N'importe ! ajouta-t-il à haute voix, si le brave des braves est là, il y a du bon, les kaiserliks vont en voir de durs ! La Moskova leur tallera des croupières !

Les masses ennemies se désignaient à l'horizon, maintenant, et l'on distinguait particulièrement les larges taches blanches que formaient chaque régiment autrichien sur le fond noir violacé des terres labourées.

Et ces masses avançaient, avançaient toujours vers le rempart vivant et impassible !

Soudain, le père Morin vit passer un long éclair.

Deux superbes régiments de cuirassiers, longeant les lignes de notre infanterie, venaient de les dépasser, se défilant derrière les hauteurs de la Sablière, prêts à charger sur le flanc droit de l'ennemi.

— Il va y avoir du nouveau ! cria joyeusement le fermier.

Comme pour justifier ses paroles, une branche de l'arbre sur lequel il était perché s'abattit au-dessous de lui, coupée par un boulet.

— Les maladroits ! fit plaisamment le fermier.

Cependant, l'événement qu'il prévoyait ne se fit pas longtemps attendre.

Les masses ennemies de l'infanterie ennemie s'étaient à peine engagées dans la plaine, sur le point d'aborder les nôtres à l'arme blanche, qu'on entendit un long grincement de fer et que la phalange

de géants se nimba d'une lumineuse auréole.

Les deux mille cuirassiers venaient de mettre le sabre au clair.

Extasié, le père Morin vit un spectacle inouï.

Soudain, le sol trembla sous de furieux trépidements.

La colonne bardée de fer venait d'escalader le talus derrière lequel elle s'abritait, et, bride abattue, criant au vent, comme une bande de lions, elle s'élançait, elle se ruait sur la forêt mouvante des baïonnettes autrichiennes et russes, sous une véritable pluie de balles et de mitraille grésillante sur les casques et les cuirasses, comme la grêle sur l'ardoise.

Un cri énorme, rauque, monstrueux, monta de la plaine :

— Vive l'Empereur !

Il y eut un choc terrible.

L'épée chevauchée n'en fut point arrêtée !

Comme une colonne de boulets, elle avait pénétré dans les masses profondes de l'ennemi qui, maintenant, n'était plus tirée.

Les masses d'habits blancs oscillaient, puis se rompirent, se disloquèrent, tombèrent, broyées par l'avalanche inattendue.

Aux étincelles que le soleil allumait aux chocs, on reconnaissait les cuirassiers, surgissant de la sanglante mêlée, bondissant comme des fauves, sautant à tour de bras dans la buée rougeâtre où volaient les copeaux de chair, retombant sur les cadavres amoncelés, pour repartir sous la parabole lumineuse décrite par le sabre.

C'était horriblement beau !

Muets, les paysans regardaient, la poitrine oppressée, la gorge étranglée, assurés par la canonnade qui venait de redoubler de Nangis et traquant dans les masses compactes des alliés de sanglantes étincelles.

Quand les cuirassiers repartirent, couverts de sang, de poussière et de sang, leur effectif était réduit de moitié ; mais la plaine était déblayée, les régiments blancs éparpillés, meurtris, sur le sol.

Tel un champ de blé sur lequel est passé un cyclone.

— Victoire ! cria le père Morin, sincèrement enthousiasmé. Vive les cuirassiers ! Vive l'Empereur !

Vive l'Empereur ! répétaient en sourdine les paysans qui sentaient s'envoler leurs hésitations de tout à l'heure.

La bataille n'était pas finie, pourtant, elle dura presque toute la journée. Les alliés recevaient à chaque instant des renforts ; mais rien ne put ébranler les troupes françaises, solidement établies sur la route de Nangis à Valjouan.

Du clocher de l'église de Nangis, le maréchal Ney embrassait tout le champ de bataille, donnait ses ordres, puis s'en allait à assurer de leur exécution, se mettant parfois à la tête d'une charge à la baïonnette comme un simple colonel, enthousiasmant les hommes par son impétueux sang froid sous les volées de mitraille aussi que par son bouillant courage.

L'armée qu'il avait sous ses ordres avait une inébranlable, une absolue confiance en son chef, et la confiance dans le haut commandement a toujours été, est, et sera toujours un des plus puissants éléments de succès.

Le héros de la Moskova, lui aussi, savait pouvoir entièrement compter sur les vieilles et solides troupes qu'il avait conduites à travers le monde de victoire en victoire. Comme sur les jeunes recrues désireuses de se montrer dignes de ceux qui les avaient précédés dans la carrière.

Et l'intrepide maréchal se bornait à dire à un officier supérieur :

— Il faudra rester là quand même, quels que soient les efforts de l'ennemi pour vous déloger, vous y faire tuer jusqu'au dernier.

— Ou bien :

— Colonel ! enlevez-moi ça à la baïonnette et au pas de charge !

Il était certain que ses ordres seraient ponctuellement exécutés.

Et les vieux soldats, qui le croyaient plus invulnérable qu'Achille et presque autant que Napoléon, racontaient l'avoir vu à la Moskova, debout alors que tous étaient couchés, que la mitraille tombait en nappes serrées fauchant tout autour de lui, les bras croisés, avec son grand bicorne posé en bataille, fredonnant un air de chasse.

— Ils se rappelaient l'avoir vu courir sous à un colonel de dragons qui commandait la retraite, et le salissant au collet :

— Qu'est-ce que vous faites là, vous ?

— Mais, monsieur le maréchal, avait répondu l'officier en montrant le terrain couvert de morts, vous voyez bien qu'on ne peut pas rester là !

— Eh ! j'y reste bien, moi !

— C'est vrai ! avait répondu le colonel en riant son régiment pour le ramener à la charge.

Et le soldat n'était pas éloigné de faire des demi-dieux de cette extraordinaire

phalange de héros qui comptait les Ney, les Murat, les Masséna, les Lannes, les Davoust, les Soult, les Lassalle, les Goussier, les Lefebvre, les Maquodan, les Ls Poniatowski, les Vandamme, les Kellé, et tant d'autres.

A maintes reprises, dans cette journée du 17 février 1813, des masses ennemies trois fois supérieures en nombre vinrent se briser sur les baïonnettes françaises, mêlant des colonnes compactes sur les débris desquelles l'artillerie, admirablement établie, tirait à volonté.

Ce ne fut que vers le soir que l'infanterie française prit à son tour l'offensive et s'élança sur l'ennemi baïonnette basse.

Cet impétueux et suprême effort fut couronné de succès.

L'ennemi commença sa retraite sur Provins.

Une fois de plus, Ney avait vaincu.

Mais cette victoire ne devait pas arrêter longtemps la marche des alliés sur Paris.

— Vive l'Empereur ! criaient encore les paysans, et cette fois de grand cœur, et dégringolant de leur observatoire.

— Oui, vive la France et vive l'Empereur ! répéta Morin.

— Voulez-vous bien vous taire, canailles !

Ce cri, ou plutôt ce hurlement de rage, venait d'être poussé par un homme d'une quarantaine d'années, qui, en posture de chasse et le fusil en baudouillère, s'arrêtait sur la route.

(A suivre.)

**SI VOS CHEVEUX TOMBENT**  
Faites usage du merveilleux **Pétrole HAHN**  
Flacon : 4 fr. 50 franco contre mandat.  
Pharmacies, Parf., Coiffeurs, Entier la France et les Substitutions,  
Lyon, 2, VIBERT, Concessionnaire général.

**"POÈLE À PÉTROLE"**  
« Le Drapeau »  
SIMPLE, NOUVEAU, PRATIQUE  
Le seul sans odeur,  
sans fumée, donnant une  
très forte chaleur.

Ces appareils fonctionnent journellement  
chez : **BONNETON FILS, représentant**  
12, rue de la République, 12  
« LYON »

Soleil dépôt du nouveau porte-parapluie  
« L'AUTOMATIQUE »

**EN VENTE**  
**A L'AGENCE FOURNIER**  
14, rue Comfort, 14, à Lyon

**LE PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER**  
A LYON ET SES ENVIRONS  
Contenant : Renseignements sur les administrations. —  
Préets historiques. — Monuments. — Promenades. —  
Excursions. — Plan de la ville.

**LE GUIDE DE GRENOBLE**  
et ses environs  
La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, La  
Motte-Bouquet, Bassage, Description et renseignements  
sur les Monuments, etc.

**LE GUIDE DE CLERMONT-FERRAND**  
ROYAT ET SES ENVIRONS  
avec le nouveau Plan complet de la Ville  
Ces trois ouvrages sont indispensables aux étrangers  
qui visitent la grande région lyonnaise, aux touristes qui  
parcourent les beaux sites du Dauphiné, ainsi qu'aux  
baigneurs qui fréquentent nos stations thermales.

Chaque Guide se vend 0.50 ; par la poste 0.65

## LA JUSTICE SOCIALE

Hédomadaire  
DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDETUN AN : 149, Rue de Rennes, PARIS  
SIX MOIS : 8 fr. 50

**LA JUSTICE SOCIALE**  
EST UN JOURNAL.

Nettement républicain — au point de vue politique. Nettement démocratique — au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour.

**SES RÉDACTEURS**  
Ont pour principes de dire loyalement la vérité sur les hommes et les choses. Rigoureusement orthodoxes en tout ce qui concerne la foi, ils usent largement du droit à la liberté dans les matières qui n'appartiennent ni au dogme ni à la morale, ni à la discipline de l'Eglise, et font une guerre sans merci aux préjugés de toute nature que l'on trouve aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. C'est pourqu'ils ont le droit de tous les caprices, ouverts, généraux, voudront les soutenir et les aider dans leur œuvre.

**DÉCLARATION**  
Mise en tête de tous les numéros de la « Justice sociale »

Le directeur et les rédacteurs de la « Justice sociale » déclarent soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou présentées dans leur journal au jugement et à la sanction de la Sainte Eglise catholique et du saint apostolique de Pierre, les priant de condamner, s'ils le croient utile, tout ce que cette autorité y pourrait trouver à effacer, à condamner, à révoquer. Fasse Dieu que nous n'ignorions jamais à sacrifier nos opinions personnelles et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infaillibles du Vicaire de Jésus-Christ.

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Par \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Déclare s'abonner à la Justice Sociale pour (1) \_\_\_\_\_

Ci-joint le prix (2) \_\_\_\_\_

NOTA : — Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 6 fr. plus 0.50 c. pour frais de recouvrement. Il suffit d'inscrire sur ce bulletin : faire recouvrer à domicile.

(1) Un an, 6 francs. — 6 mois, 3 francs 50.  
(2) Mandat ou timbres-poste.

**HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR**  
4, rue du Peyrat, Lyon  
Maison recommandée aux Familles

**UN HERBORISTE**  
exerçant depuis 30 ans à acquies  
de simples les maladies respy-  
toires incurables de l'estomac, du  
foie, des reins, de la vessie,  
ainsi que les herbes du sang.  
M. SIMON, herboriste à Chau-  
mont (18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-